

Réf. : DAJP/2024-400

**Délégation de signature exceptionnelle****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-79 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2024-92 du conseil d'administration en date du 30 septembre 2024 autorisant un échange de biens immobiliers entre la Société d'équipement de Touraine et l'université de Tours ;

Vu l'avis favorable de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 18 octobre 2024 ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint – Directeur des affaires juridiques et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours, l'acte notarié portant échange de parcelles entre la Société d'équipement de Touraine et l'université de Tours conformément aux termes de la délibération n°2024-92 du conseil d'administration susvisée.

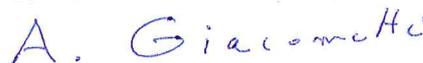
**Article 2 : Durée**

La présente décision prend effet le lendemain du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie. La délégation prend fin à compter de la signature de l'acte mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 octobre 2024.

**Le Président de l'Université****Arnaud GIACOMETTI**

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **22 OCT. 2024**  
Transmise au Recteur le :